



Plan d'action 2021 du réseau Fratel

Sur proposition du comité de coordination, les membres du Réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel) ont adopté le plan d'action du réseau pour l'année 2021, lors de la 18^e réunion annuelle, qui s'est tenue en ligne le 3 décembre 2020.

Les activités inscrites à ce plan d'action sont exposées ci-après.

1. Objectifs de la charte du réseau et propositions d'actions à mettre en œuvre en 2021

1.1. Rappel des objectifs de la charte

Fratel a pour mission de promouvoir l'échange d'information, de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts de formation, de coordination, et de coopération technique entre ses membres, ainsi que de collaborer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications.

Conformément à la charte qui unit ses membres, Fratel poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les experts de diverses disciplines des marchés des télécommunications/TIC et les acteurs des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
- collaborer sur des sujets d'intérêt commun avec les autres réseaux d'institutions en charge de la régulation des télécommunications ou d'autres secteurs ;
- organiser des sessions de travail sous la forme d'un séminaire et d'une réunion annuelle au bénéfice de ses membres ;
- réaliser des études ou des travaux sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;

- soutenir le renforcement des capacités de ses membres, notamment au travers de formations ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

1.2. Les actions à mettre en œuvre en 2021

Lors de la 18^e réunion annuelle, les membres de Fratel ont décidé que les actions à mettre en œuvre en 2021 sont les suivantes:

- la réunion annuelle portera sur « **Service et accès universels : un commun accessible à tous ?** »
- le séminaire d'échange d'information et d'expérience sur « **Service et accès universels : comment les financer, les mettre en œuvre et les contrôler ?** » ;
- la mise en œuvre d'un outil ouvert aux membres de Fratel sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles ;
- l'animation du site internet www.fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres.

2. La réunion annuelle

Conformément à l'article 9 de la charte constitutive du réseau Fratel, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres du réseau à mettre en commun leur expérience et à faire rapport de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le réseau. Elle est aussi l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination et d'approuver le plan d'action pour l'année suivante.

La réunion se tiendra au second semestre 2021 sur le thème « Service et accès universels : un commun accessible à tous ? ». Les conditions d'organisation dépendront de la situation sanitaire.

Il existe des attentes très fortes de la population pour avoir accès à des services de télécommunication de qualité, notamment à l'internet haut débit, à un prix abordable.

Le développement de la concurrence du secteur des communications électroniques a permis à une partie croissante de la population d'accéder à des offres de plus en plus diversifiées. Les États ont mis en œuvre des instruments de politique publique pour améliorer la connectivité et l'accès de tous aux services numériques, tels que les plans d'aménagement numérique du territoire.

Afin de répondre aux défaillances de marché et dans un souci d'équité et de réduction de la fracture numérique, des politiques d'universalité sont également mises en place. Leur objectif est de garantir, dans des conditions définies, qu'au moins un ensemble de services reconnus comme essentiels soit mis à la disposition de tous, pour une qualité donnée et à des tarifs abordables ; faute de quoi il existe

un risque d'exclusion sociale empêchant les citoyens de participer pleinement à la vie sociale et économique. C'est le concept de service et d'accès universels.

Lors de la réunion annuelle, il conviendra, d'une part, d'aborder l'évolution des notions de service et d'accès universels dans les pays membres de Fratel en fonction des besoins nouveaux et des progrès technologiques ainsi que les mécanismes mis en place pour en assurer la disponibilité.

D'autre part, il importera de discuter des autres outils de politique publique qui favorisent la connectivité au bénéfice de tous et leurs relations avec les obligations liées au service et accès universels.

Cette réunion sera également l'occasion d'évoquer les mesures prises pour assurer le caractère abordable des offres, leur accessibilité ainsi que l'amélioration de l'inclusion numérique, soulignant ainsi l'importance de la composante sociale de l'objectif d'universalité.

3. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 10 de la Charte, le séminaire d'échange d'information, à vocation plus technique, approfondit un des aspects du thème de l'année établi dans le plan d'action. Il permet aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun tout en évoquant les problèmes spécifiques rencontrés dans l'exercice de leurs missions.

Le séminaire se tiendra au premier semestre 2021, et portera sur « le service et l'accès universels : comment les financer, les mettre en œuvre et les contrôler ? », et sera organisée selon la situation sanitaire.

Avec l'ouverture du marché des communications électroniques, en cas de constat d'un problème de disponibilité des services de base, certains pays membres ont adopté des procédures administratives pour désigner une entreprise chargée de remplir une obligation de service universel, fixer le coût lié au service et son potentiel financement en cas de charge excessive pour l'opérateur prestataire.

Les procédures de désignation incluent en général des obligations de qualité de service, de transparence voire d'information au public qui sont imposées au prestataire du service universel et contrôlées par l'autorité de régulation.

Par ailleurs, dans d'autres pays, ce sont des mécanismes de subventions en vue de la réalisation de projets dans des zones non rentables via un fonds d'accès et de service universels qui se sont mis en place.

Il conviendra lors de ce séminaire d'analyser les avantages et les inconvénients des méthodes de financement (budget de l'état, taxation des opérateurs, recette issue de l'octroi des licences, prêts ou dons de bailleurs internationaux etc.) du service et de l'accès universels au regard des objectifs poursuivis. Les coûts imputables aux obligations de service universel et leurs modalités de calcul ainsi que les méthodes

d'estimation des subventions pour les projets fixés par les fonds d'accès et de service universels feront également l'objet d'échanges.

Ce séminaire sera également l'occasion d'évoquer le contrôle des obligations du service universel (indicateurs de performance, tarifs, transparence) et leurs potentielles évolutions ainsi que l'évaluation du fonctionnement des fonds d'accès et de service universels.

4. Mise en œuvre de l'outil sur la représentation de la couverture et de la qualité de service mobiles

Le groupe de travail composé d'experts de onze autorités de régulation créé fin 2019, sous le pilotage de l'ARCEP du Burkina Faso, autorité présidente 2020 du réseau, élaborera le cahier des charges pour mettre en œuvre l'outil sur la représentation de la couverture et de la qualité de service mobiles. Il conviendra ensuite de suivre les étapes de cette mise en œuvre et d'assurer la disponibilité de l'outil.

5. Le Mastère spécialisé RegNum

Les formations à la régulation du numérique organisées et mises en œuvre par Telecom Paris sont constituées d'un Mastère spécialisé en régulation du numérique (RegNum), approuvé par la conférence des grandes écoles en avril 2013, ainsi que de trois Badge (Brevet d'aptitude délivré par les grandes écoles), l'un en régulation des communications électroniques (RegTel), démarré il y a plus de 15 ans, l'un en régulation de l'internet (RegInt) et un dernier en régulation de la finance électronique et des postes (RegFep), créé en 2018.

Le Mastère en régulation de l'économie numérique est un cycle de formation sur deux ans qui a pour but de répondre aux besoins de formation spécialisée des experts en télécommunications, notamment issus d'Afrique francophone subsaharienne, en matière de régulation économique, technique et financière appliquée aux télécommunications. Il s'adresse aux cadres en charge d'activités en lien à la régulation de l'économie numérique.

Le Mastère est un diplôme de niveau supérieur qui s'ouvre à l'ensemble des problématiques liées au numérique abordées par les 3 Badge.

- Le Badge RegTel est consacré à la régulation du secteur des communications électroniques, notamment aux instruments de la régulation (interconnexion, service universel, gestion du spectre...)
- Le Badge RegInt est dédié à la régulation des plateformes et des contenus. Il comprend une session sur la problématique des données personnelles et une session spécifique sur la régulation de l'internet et des contenus
- Le Badge RegFep est spécifique à la régulation de la finance et des postes.

Cet ensemble de formations est structuré autour de 7 sessions de 60 heures de cours et ateliers présentiels et d'une session finale de soutenance. Chaque Badge est composé de 4 sessions (270 heures), ainsi qu'une session de soutenance de mémoire. Les deux premières sessions sur le renforcement des connaissances de base et l'introduction à l'économie numérique et à sa régulation sont communes à l'ensemble des formations. Les 3 Badge se différencient ensuite par les thèmes abordés lors des 2 autres sessions à choisir parmi les 5 possibles : 2 sessions sur l'économie et la régulation des communications électroniques, 1 session sur la régulation de l'internet et des contenus, 1 session sur l'économie et la régulation des données personnelles et 1 session sur l'économie et la régulation des activités financières et postales.

Le mastère spécialisé intègre 6 des 7 sessions proposées selon les choix du participant (390 heures).

Les Badge RegTel et RegInt se déroulent à Ouagadougou et Paris et le RegFep se tient à Abidjan, Ouagadougou et Paris.

La quatrième promotion du nouveau Mastère a admis 50 participants. Ils devront présenter et soutenir leur thèse en septembre 2021 pour être diplômés.

6. Le site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

Conformément aux articles 2, 3 et 4 de la Charte, Fratel veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>

Fratel.org est un site Internet administré par le secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) de France, pour le réseau.

En 2019, le site internet a été modernisé. La partie réservée aux membres a été réactivée pour faciliter les échanges entre les membres. La partie publique contient des informations sur les événements du réseau, les actualités que les membres souhaitent faire partager, l'ensemble des présentations et documents réalisés à l'occasion des séminaires et des réunions annuelles ainsi que la documentation produite par et pour le réseau, notamment à travers une base documentaire.

En 2020, le site a été enrichi par un nouvel onglet relatif à la couverture et la qualité de services mobiles qui renvoie vers un site internet dédié de Fratel sur ce sujet. Ce mini-site a été conçu, avec l'aide de l'AFD, sur la base du document sur la qualité de service et la couverture mobiles qui avait été présenté lors de la réunion annuelle de Bucarest.

18^e réunion annuelle de Fratel – 3 décembre 2020

Les autorités sont invitées à enrichir le site internet de Fratel. Le secrétariat exécutif de Fratel facilitera le partage d'informations susceptibles d'intéresser les autres régulateurs, qu'elles soient ou non en lien avec le thème de l'année.



Secrétariat exécutif de Fratel : 14, rue Gerty Archimède, 75012 Paris Tél. : +33 1 40 47 72 28

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre en 2021

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées par le tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème/Actions
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1 ^{er} semestre 2021 2 jours	A définir en fonction de la situation sanitaire ¹	le service et l'accès universels : comment les financer, les mettre en œuvre et les contrôler ?
Réunion annuelle	2 ^e semestre 2021 2 jours	A définir en fonction de la situation sanitaire ²	Service et accès universels : un commun accessible à tous ?
Formation qualifiante MASTERE RegNum	Janvier 2021 – décembre 2021	Paris Ouagadougou Abidjan	Formation sur les aspects économiques, juridiques et techniques de la régulation du numérique
Outil sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles	1 ^{er} Semestre 2021: -choix de l'outil 2 ^{ème} semestre 2021 : - publication de l'outil		Mise en œuvre d'un outil ouvert aux membres de Fratel sur la représentation de la couverture et la qualité de service

¹ Pour mémoire, le Congo et le Niger s'étaient portés candidats pour accueillir une réunion en 2020

² Idem supra